



RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL  
DU MARDI 28 MARS 2023

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

*Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.*

Le Mardi 28 Mars 2023, à 19h00, le comité syndical, sur convocation adressée par le Président le 29 Décembre 2022, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre.

Monsieur Guillaume CHEVALIER, Président du SIAEP, préside la séance.

**Présents :**

Monsieur Guillaume CHEVALIER « Président » et Philippe JATHAN « vice-président », Madame Marie-Christine SCHWAB, Messieurs Gérard VILLETTE, Gilles FEVRE et Jean-Philippe COURCELLE.

**Absent excusé :** Monsieur Gérard VILLETTE qui donne pouvoir à Jean-Philippe COURCELLE.

**Début de la séance :** 19h00

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Philippe COURCELLE

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 Janvier 2023 :**

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 4 Janvier 2023, a été approuvé à l'unanimité.

**Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :**

N°2023-03	Approbation du compte de gestion 2022
-----------	---------------------------------------

Le compte de Gestion présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	71 261.04 €
Recettes	79 953.16 €
Résultat exercice – Excédent	8 692.12 €
Résultat antérieur reporté de 2021	+ 109 896.43 €
<b>Résultat de clôture 2022 – à affecter</b>	<b>118 588.55 €</b>



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION  
EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT**



Section d'Investissement	
Dépenses	67 997.26 €
Recettes	92 663.53 €
Résultat exercice – Excédent	+ 24 666.27 €
Résultat antérieur reporté de 2021	- 16 978.96 €
<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>7 687.31 €</b>

Le comité syndical a décidé de :

- Déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.
- Charger Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N°2023-04</b>	<b>Approbation du compte administratif 2022</b>
------------------	---

Le Président présente le compte administratif 2022 comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	71 261.04 €
Recettes	79 953.16 €
Résultat exercice – Excédent	8 692.12 €
Résultat antérieur reporté de 2021	+ 109 896.43 €
<b>Résultat de clôture 2022 – à affecter</b>	<b>118 588.55 €</b>

Section d'Investissement	
Dépenses	67 997.26 €
Recettes	92 663.53 €
Résultat exercice – Excédent	24 666.27 €
Résultat antérieur reporté de 2021	- 16 978.96 €
<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>7 687.31 €</b>



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION  
EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT**



<b>Restes-à-réaliser (RAR) :</b>	
RAR en dépenses	0 €
RAR en recettes	0 €
Solde des RAR	0 €

Guillaume CHEVALIER, Président du SIAEP, est sorti de la salle au moment du vote.

Monsieur Philippe JATHAN, vice-président, a été élu président de la séance.

Le comité syndical a décidé de :

- Approuver le compte administratif 2022 du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable,
- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Charger Monsieur le Président de signer toutes les pièces nécessaires.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N°2023-05</b>	<b>Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022</b>
------------------	--

Le Président présente les résultats 2022 comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
A/ Résultats de l'exercice 2022	+ 8 692.12 €
B/ Résultats antérieurs reportés	+ 109 896.43 €
C/ Résultat à affecter = A+B	118 588.55 €

<b>Section d'Investissement</b>	
D/ Résultats de l'exercice 2022	24 666.27 €
E/ Résultats antérieurs reportés	- 16 978.96 €
F/ Résultat à affecter = D+E	7 687.31 €
Restes à Réaliser 2022	0 €
Besoin de financement	0 €

Le comité syndical a décidé de :

- Affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :
  - o Recettes de fonctionnement porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » soit 118 588.55 €.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT



N°2023-06

Budget primitif 2023

Le Président présente le projet du budget primitif 2023 comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	42 100.00		002 – Résultat de fonctionnement reporté	118 588.55	
	012 – Charges personnel, frais assimilés	4 000.00		70 – Vente de produits fabriqués, prestations	50 000.00	
	65 – Autres charges de gestion courante	12 100.00				
	66 – Charges financières	1 918.09				
	022 – Dépenses imprévues	3 500.00				
	023 – Virement à la section d'investissement		78 673.70			
	042 – Opérations d'ordre entre sections		46 449.95	042 – Opérations d'ordre entre sections		20 153.19
	<b>Total</b>	<b>63 618.09</b>	<b>125 123.65</b>	<b>Total</b>	<b>168 588.55</b>	<b>20 153.19</b>
	<b>Total Dépenses section de fonctionnement</b>	<b>188 741.74</b>		<b>Total Recettes section de fonctionnement</b>	<b>188 741.74</b>	
	20 – Immobilisations incorporelles	106 429.42		001 – Solde exécution positif reporté d'investissement	7 687.31	
Investissement	21 – Immobilisations corporelles	44 228.35		13 – Subventions d'investissement	64 000.00	
	16 – Emprunts et dettes assimilées	26 000.00		021 – Virement de la section fonctionnement		78 673.70
	040 – Opérations d'ordre entre sections		20 153.19	040 – Opérations d'ordre entre sections		46 449.95
	<b>Total</b>	<b>176 657.77</b>	<b>20 153.19</b>	<b>Total</b>	<b>71 687.31</b>	<b>125 123.65</b>
	<b>Total Dépenses section d'investissement</b>	<b>196 810.96</b>		<b>Total Recettes section d'investissement</b>	<b>196 810.96</b>	
<b>Total du BP 2023</b>	<b>385 552.70</b>		<b>Total du BP 2023</b>	<b>385 552.70</b>		

Le comité syndical a décidé de :

- Adopter le budget primitif 2023 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 188 741.74 € et en section d'investissement à 196 810.96 €.

➤ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION  
EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT**



<b>N°2023-07</b>	<b>Choix du prestataire pour l'étude patrimoniale et le schéma directeur d'eau potable – Plan de financement et demande de subventions auprès du Conseil Départemental du Cher et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne</b>
------------------	---

Le comité syndical a décidé de :

- Autoriser Monsieur le Président à conclure :
  - o Le marché pour l'étude patrimoniale et le schéma directeur avec SAS Impulse pour la somme de 63 998.00 € HT soit 76 797.60 € TTC (tranche ferme et tranches optionnelles).
- Autoriser Monsieur le Président à signer le devis avec l'entreprise Véolia Eau pour un montant de 2 950.00 € HT soit 3 540.00 € TTC pour la mission d'assistance du bureau d'étude pour le géoréférencement.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel comme exposé ci-dessous ;
- Solliciter auprès du Conseil Départemental du Cher une subvention de 6 694.80 € soit 10 % du coût de l'étude (hors prestation AMO – CIT18).
- Solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne une subvention de 48 825.56 € soit 70 % du coût de l'étude.
- D'approuver l'inscription au budget 2023, le montant de cette étude.
- Charger Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DÉPENSES			RECETTES			
Nature de la dépense	Montant du projet		Financements	Montant subventionnable	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	69 750.80 €	HT	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	69 750.80 €	70%	48 825.56 €
			Conseil Départemental du Cher	66 948.00 €	10%	6 694.80 €
<u>Décomposition :</u>						
Prestation AMO "CIT18"	2 802.80 €	HT				
Etude Tranche ferme	39 998.00 €	HT	<b>Total des ressources externes</b>			<b>55 520.36 €</b>
Etude TO1 "Géoréférencement des citernes en classe A"	6 000.00 €	HT				
Etude TO2 "Prélèvement et analyse CVM"	17 500.00 €	HT				
Etude TO3 "Fourniture du logiciel de modélisation et formation"	500.00 €	HT				
Assistance du bureau d'étude pour le géoréférencement – Véolia Eau	2 950.00 €	HT	<b>Autofinancement</b>			<b>14 230.44 €</b>
<b>Total des Dépenses</b>	<b>69 750.80 €</b>	HT	<b>Total des Recettes</b>			<b>69 750.80 €</b>

➤ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION  
EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT**



N°2023-08	<b>Convention pour une mission d'Assistance Technique relative à l'opération : suivi de la délégation de service public d'eau potable – Agence Cher Ingénierie des Territoires</b>
-----------	--

Le comité syndical a décidé de :

- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre l'Agence Cher Ingénierie des Territoires et le SIAEP Brinon-Clémont pour une mission d'Assistance Technique relative à l'opération : suivi de la délégation de service public d'eau potable, à compter de sa notification, qui sera annexée à la présente délibération ;
- Accepter le montant de cette prestation de 3 920.00 € HT soit 4 704.00 € TTC pour les 7 années, soit 560 € HT/an ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette présente délibération.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

**Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet des deux communes après son approbation lors du prochain comité syndical.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, lève la séance à 20h00.

*Date d'affichage en mairie : 29 Mars 2023.*

*Date de mise à en ligne sur les sites internet des Communes de Brinon et Clémont : 29 Mars 2023.*

*Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables dans les deux mairies, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.*

Présents	Signatures
Président de la séance :  M. Guillaume CHEVALIER	
Secrétaire de la Séance :  M. Jean-Philippe COURCELLE	